



Royan, le 29 juin 2020

## AFFICHAGE

HT/EL

La séance d'installation du conseil municipal, suite aux élections du dimanche 28 juin 2020, aura lieu le :

Dimanche 05 juillet 2020  
à 10 h 00  
(Grand tivoli situé dans le parc de la mairie)

Cette séance sera organisée de manière à respecter rigoureusement les règles sanitaires en vigueur : mesures de distanciation sociale et port du masque.

Cette séance sera également accessible au public, la jauge maximum est fixée à 30 personnes maximum.

### Ordre du jour

#### Sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée :

1. Élection du maire de la ville de Royan.

#### Sous la présidence du maire :

2. Détermination du nombre des adjoints au maire de la ville de Royan.
3. Élection des adjoints au maire de la ville de Royan.
4. Indemnités de fonction des élus.
5. Majoration des indemnités de fonction des élus votées après répartition de l'enveloppe.
6. Création des commissions communales et désignation des membres.
7. Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S).
8. Désignation des représentants du conseil municipal au sein du syndicat mixte du Centre Audiovisuel de Royan pour l'Étude des Langues (C.A.R.E.L).
9. Régie à personnalité morale et à autonomie financière du golf de Royan - Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration.



Le Maire,  
Patrick MARENGO